

Devoir surveillé n°5	Date : 23/05/2014
Matière : Comptabilité et mathématiques financières	Coefficient : 4
Branche : Sciences économiques et de Gestion	Filière : S.E.G
Professeur : H-YACHMI	Durée : 2 Heures

ETOILE-SARL est une entreprise spécialisée dans la commercialisation des articles de sport, elle a réalisé ,au cours du mois juin, les opérations suivantes :

- Le 02/06/14 : Achat de m/ses (facture n°11) au fournisseur MARDI ; MB : 125 000 DH, remise 2% et 3%; port 450 DH ; TVA 20% ; règlement en fin de mois ;
- Le 05/06/14 : Acquisition d'un ordinateur MB : 11 500 DH ; escompte 2% ; TVA 20% ; port 120 DH ; TVA/port 14% ; réglée par chèque bancaire n°111222 ;
- Le 08/06/14 : Vente de m/ses au client NASRI (facture n°01) MB : 186 500 DH, remise2%, escompte 2%, port 240 DH, TVA 20% ; règlement 80 000 DH par chèque bancaire, 6 500 DH en espèces et le reste à crédit ;
- Le 10/06/14 : Réparation d'un matériel de transport 2 600 DH(TTC) ; TVA 20% (pièce de caisse n°21) ;
- Le 12/06/14 : Paiement de la quittance d'électricité 9 700 DH en espèces (pièce de caisse n°22) ;
- Le 17/06/14 : Vente de m/ses à LARBI (facture n°02) MB : 87 500 DH, escompte 3%, TVA 20% ; port 250 DH, TVA/ port 14% ; contre chèque bancaire n°111223 ;
- Le 20/06/14 : Reçu avis de crédit bancaire n°12122 consécutif à l'encaissement de 5 400 DH d'intérêts ;
- Le 23/06/14 : Paiement du loyer du bâtiment administratif du mois de décembre pour 65 000 DH par chèque bancaire n°100205511 ;
- Le 24/06/14 : Retour par LARBI (sur facture n°02) d'un lot de marchandises pour 27 500 DH, avoir n° AV12 ;
- Le 24/06/14 : Règlement d'une amende fiscale de 4 615 DH en espèces (pièce de caisse n°23) ;
- Le 25/06/14 : Paiement des salaires du mois par virement bancaire : 123 300 DH (ordre de virement n°555) ;
- Le 26/06/14 : Encaissement de 25% de la créance envers NASRI en espèces (pièce de caisse n°23) ;
- Le 30/06/14 : Règlement de 50% de la dette envers le fournisseur MARDI par virement bancaire (ordre de virement n°556) ;
- 03/06/14 : Accorder au client LARBI une ristourne de 2% sur le chiffre d'affaires semestriel qui s'élève à 250 000 DH (HT), TVA 20%, avoir nAV14 ;
- Le 31/14/14 : Remboursement de la mensualité de l'emprunt 12 500 DH (dont 2 500 DH d'intérêts) par prélèvement sur le compte bancaire 'Avis de débit n°54264).

Travail à faire :

1. Etablir les corps des factures ; **(4 points)**
2. Enregistrer les opérations du mois de décembre au journal d'ETOILE-SARL ; **(16 points)**